



Demande informations aux propriétaires

Par **OSSOSS117**, le **12/11/2017 à 19:42**

Bonjour, dans un immeuble ancien en copropriété sur 4 niveaux, une chute collective d'eaux vannes et eaux usées qui paraît sous dimensionnée, semble poser problème aux regards des fréquents dégâts des eaux auxquels celle-ci n'est pas étrangère. En tant que locataire peut-on exiger des propriétaires qu'ils nous fournissent la liste (nombre et type) d'appareils raccordés à cette colonne de chute ? Quelle est la procédure à suivre ? Que faire en cas de refus ? Par avance merci pour la/les réponses. Cordialement.

Par **amajuris**, le **12/11/2017 à 20:20**

bonjour, chaque locataire doit s'adresser à son bailleur qui interviendra auprès du syndic de la copropriété. Vous pouvez, si vous les connaissez, contacter les membres du conseil syndical de votre copropriété. Salutations

Par **morobar**, le **13/11/2017 à 09:22**

Bonjour, [citation] En tant que locataire peut-on exiger des propriétaires qu'ils nous fournissent la liste [/citation] Vous ne pouvez rien exiger du tout, et surtout un renseignement impossible à établir pour un simple bailleur.